



## Est-ce qu'un diplôme obtenu à distance à la même valeur ?

Oui, les diplômes en France sont délivrés par les opérateurs (Universités, CNED) mais sur autorisation et certification de l'Etat. Un diplôme de BTS ou de Licence à distance est totalement identique à celui délivré aux étudiants des Campus Universitaires et vous ouvrent les mêmes portes pour les poursuites d'études, en France comme à l'étranger.

